

Initiatives ministérielles

grande inquiétude—il faudra beaucoup de coopération. Pour ma part, il y a deux raisons pour lesquelles je dis que cette restructuration des comités exigera de la coopération. Premièrement, ce nouveau Comité de la gestion de la Chambre aura, semble-t-il, un pouvoir important et il pourrait être surchargé de travail. La proposition du gouvernement fait que le Comité de la gestion de la Chambre aura plusieurs responsabilités et selon nous, les députés libéraux, il pourrait ne pas être efficace à cause justement de cette surcharge de travail. Ceci, monsieur le Président, ne correspond pas à notre définition d'efficacité.

Le gouvernement aura beaucoup de difficulté à faire croire aux Canadiens qu'en surchargeant un comité avec beaucoup de travail, qu'il va réussir à accroître l'efficacité. D'après moi, ce n'est pas logique. Regardons simplement la liste des tâches de ce nouveau comité et on pourra déduire facilement qu'il sera surchargé, donc inefficace. Entre autres, ce Comité sera responsable pour la gestion des comités, l'examen de la gestion de la Chambre, l'administration des Affaires émanant des députés et la vérification de toutes les questions de procédure. Donc, on n'a qu'à penser à ces trois grandes tâches de ce Comité pour se rendre compte qu'il s'agit d'un comité qui va avoir une tâche énorme et définitivement va bloquer tout le fonctionnement de cette place.

Monsieur le Président, je me réfère à une longue tradition de cette Chambre qui veut que toute infrastructure d'un comité et ses règles soient établies de façon objective. Présentement, tout ce qui concerne le fonctionnement des comités est régi par le Règlement de la Chambre aux paragraphes 100 à 122. J'aimerais encore une fois citer le *Précis de Procédure, Troisième édition*, chapitre 14, et je cite: «La Chambre des communes établit, en s'appuyant sur le Règlement ou à l'occasion sur un ordre spécial de la Chambre, un mandat qui définit expressément la portée des travaux des comités.»

• (1700)

Or, s'il y a des problèmes techniques en ce qui concerne le fonctionnement et la composition des comités, on doit se référer au Règlement pour trouver la réponse. En somme, le Règlement est neutre et n'est pas contrôlé par un parti politique en particulier.

Il semblerait que le Règlement devra céder sa place maintenant, si cette motion du gouvernement est adoptée, au Comité de la gestion de la Chambre en ce qui a trait au fonctionnement des comités de la Chambre. Il n'y a rien d'efficace ou de positif là-dedans.

Le contrôle des comités se fait par le Règlement, comme je viens de le souligner. Et, nous le savons, le

Règlement est neutre et n'est contrôlé par personne, mais appliqué par vous, monsieur le Président. Selon la proposition du gouvernement, le contrôle des comités se ferait par le nouveau Comité de gestion. Et ce Comité sera contrôlé par ses membres et, à cause de la composition de la Chambre, le gouvernement détenant la majorité, donc tout fonctionnement, toute structure de ce Comité sera contrôlé par le gouvernement. Donc, avec le système actuel que nous avons, tout se fait en coopération et avec le Président qui décide—et on sait que, monsieur le Président, vous êtes neutre. Nous serons perdants. Donc, une fois encore, au lieu de nous aider à avoir des débats plus civilisés, nous serons forcés d'utiliser des lignes partisans et la chicane va prendre là-dedans au lieu que ce soit efficace.

Selon moi, monsieur le Président, j'ai l'impression—et on l'a vu, je l'ai dit plus tôt, depuis septembre—nos comités permanents de la Chambre ne fonctionnent pas tellement et je me demande si, d'ici les élections, le gouvernement a vraiment l'intention de faire fonctionner les comités. En proposant un comité de gestion de la Chambre des communes tel qu'ils le proposent là, eh bien, monsieur le Président, on risque que tout le système soit bloqué.

C'est pour cela que nous de l'opposition officielle, nous, les Libéraux, on s'y oppose.

Il y a aussi toute la question des comités législatifs, monsieur le Président. On nous dit que les comités législatifs ne pourraient entendre que des communications de nature technique. C'est quoi «de nature technique», monsieur le Président? Qui va définir que tel témoignage est de nature technique, monsieur le Président? C'est encore le gouvernement. Donc, nous, de l'opposition, on pourra avoir encore une autre version. Qui va définir? C'est encore la majorité, c'est encore le gouvernement qui va écraser la minorité, monsieur le Président.

Vous me faites signe que mon temps de parole est expiré. Je voulais apporter mes commentaires dans ce débat très important pour un système parlementaire lequel, dans la situation actuelle, on devrait préserver et garder. J'espère que les députés d'arrière-ban du gouvernement pensent justement à cette tradition parlementaire et qu'ils voteront avec nous de l'opposition, contre cette motion du gouvernement.

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de pouvoir entretenir la Chambre sur la motion